



Département de Haute-Savoie

Commune de SAINT-JEOIRE

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2015**

Affiché en exécution de l'article L121-17 du Code des Communes.

**Présents** : NOEL Nelly, CHATEL Michel, BUCZ Carole, BOUDET Christophe, GROS Pascale, ZADJIAN Eric, PRUDENT Valérie, BOZON Marie-Pierre, BRISSAUD Aurélie (arrivée lors de la seconde délibération), DELERUE Nathalie, GALTIER Aurore, GIRARD Frédéric, GOUTELLE Stéphane (arrivé lors de la quatrième délibération), MEYNET Lucien, MILLON Francis, PELISSON Yves, PERRET Gilles.

**Absents excusés** : BOUVET Didier, SOCHAN Fabienne (procuration donnée à Mme Prudent),

**Absents**: CHAMBON Stéphane, FAVIER Benoît, GAGNAIRE Sabine, MESSMER Karine.

M. Gilles PERRET est nommé secrétaire de séance.

**I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU du 03 septembre 2015**

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 03 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

**II - DELIBERATIONS**

Mme le Maire fait état au conseil municipal de la décision prise depuis la dernière séance :

- Décision AG 2015-21 : révision du loyer du chalet de ski de l'ESF des Brasses.

Le Conseil Municipal a approuvé 14 délibérations lors de cette séance (pour les consulter se reporter au panneau d'affichage de la mairie) :

**Adoption du règlement interne** : règlement interne pour les agents municipaux validé après avis favorable du comité technique du CDG 74 du 24/09/2015. Vote pour à l'unanimité (16 voix).

**Instauration du régime des astreintes** : document validé après avis favorable du comité technique du CDG 74 du 24/09/2015. Vote pour à l'unanimité (17 voix). Principaux éléments ci-dessous :

Mme le Maire expose les différents motifs qui nécessitent le recours aux régimes des astreintes (continuité du service, impératifs de sécurité, périodes) :

De la semaine 12 à la semaine 46 : astreintes de week-end et/ou jour férié pour les agents du service technique pour l'organisation des manifestations sportives et culturelles, les animations sur la commune et toutes réparations urgentes dans les bâtiments communaux et sur la voirie, notamment en cas d'intempéries.

De la semaine 47 à la semaine 11 : astreintes de semaine pour les agents du service technique pour veiller à l'état des routes et intervenir pour le déneigement et le salage.

Permanences pour les élections : astreintes de dimanche pour deux agents du service administratif pour se rendre disponible aux bureaux de vote de la commune en cas d'appel d'un élu sur place.

Situations donnant lieu à astreintes et interventions	Services et emplois concernés	Modalités d'organisation (moyens mis à disposition, roulements, horaires, périodicité des plannings...)	Modalités d'indemnisation
<b>Autres filières que la filière technique</b>			
<u>Permanence pour les élections</u>	Service administratif 2 agents affectés au service des élections	1 dimanche sur 2 lorsque le scrutin est organisé en 2 tours Agent à disposition et prêt à intervenir de 08h à 18h le dimanche Organisation en fonction du calendrier électoral	Hors intervention Indemnité forfaitaire ou repos compensateur au choix de l'agent En intervention I.H.T.S. ou repos compensateur au choix de l'agent
<b>Filière technique (astreintes d'exploitation, de sécurité, de décision)</b>			
<u>Organisation des manifestations et animations/Interventions urgentes</u>	Service technique 9 agents affectés pour intervenir	Pendant chacune des 35 semaines d'astreintes manifestations/animations/interventions urgentes, un agent est d'astreinte pour le week-end et/ou jour férié. L'agent qui est d'astreinte peut être appelé à tout moment pour intervenir en cas de panne/fuite dans les bâtiments communaux, sur la voirie communale en cas d'intempéries ou événements climatiques importants et lors de l'organisation de manifestations et/ou animations sur la commune (mise à disposition de matériel électrique, de tables, chaises, podium...). L'astreinte de week-end commence le vendredi soir à 17h jusqu'au lundi matin 07h30. En cas de jour férié encadrant le week-end, celui-ci est inclus dans l'astreinte et indemnisé comme tel. En cas d'absence d'un agent qui est d'astreinte, c'est le DST qui prend en charge l'astreinte à sa place.	Hors intervention Indemnité forfaitaire au choix de l'agent En intervention I.H.T.S. ou repos compensateur au choix de l'agent
<u>Déneigement et salage</u>	Service technique 9 agents affectés pour veiller à l'état des routes et intervenir	Pendant chacune des 17 semaines d'astreintes hivernales, un agent est d'astreinte de veille en plus d'être affecté à un véhicule : il doit mesurer si une intervention liée aux éléments météo est nécessaire. Si besoin, il patrouille afin de constater si l'intervention du chasse-neige et de la saleuse est nécessaire et demande alors aux agents qui sont d'astreintes sur les véhicules d'intervenir. La commune dispose de 5 véhicules pour intervenir lors des astreintes hivernales.	Hors intervention Indemnité forfaitaire au choix de l'agent En intervention I.H.T.S. ou repos compensateur au choix de l'agent

		<p>Sur 4 des véhicules, il est affecté 2 agents qui interviennent en binôme (astreinte 1 semaine sur 2) et sur le dernier véhicule est affecté un agent qui est d'astreinte 1 semaine sur 2. Le véhicule de veille est équipé d'un triflash et de gyrophares pour intervenir en sécurité sur la voirie communale avec le matériel nécessaire à l'intérieur (sel, pelle, tronçonneuse, panneaux de signalisation, cônes...).</p> <p>L'astreinte de semaine commence le lundi matin à 08h jusqu'au lundi matin suivant à la même heure.</p> <p>Chaque année, le DST établit le planning des astreintes hivernales en fonction aussi des congés des agents.</p> <p>En cas d'absence d'un agent qui est d'astreinte, c'est l'agent qui travaille avec lui en binôme qui prend en charge l'astreinte à sa place.</p>	
--	--	---	--

**Contrat d'apprentissage au service espaces verts :** recours à un contrat d'apprentissage pour remplacer un contrat fini en juin. Ce contrat prend la forme suivante : 22 mois de formation (7/09/2015 au 30/06/2017) au service espaces verts pour préparer un CAPA travaux paysagers - entretien espace rural. Vote pour à l'unanimité (17 voix).

**Création d'un poste de secrétaire des services techniques :** poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à créer à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015 pour assurer le secrétariat des services techniques. M. Pélisson interroge sur l'utilité de ce poste et sur les nécessaires économies à faire sur le budget de fonctionnement, pour lui cette création de poste n'est pas judicieuse. Mmes Bucz, Prudent et M. Zadjan répondent que ce poste découle d'un réel besoin et participera à rendre un meilleur service à la population, qu'une réflexion a été menée en amont sur ce sujet et que les tâches seront nombreuses. Mme le Maire précise que depuis 1 an et demi aucun poste de fonctionnaire n'a été créé sur la commune. Vote pour à la majorité (16 voix), MM Pélisson et Perret ayant voté contre.

**Audit énergétique global du patrimoine bâti avec le SYANE:** Mme le Maire expose que le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique (SYANE) de la Haute-Savoie envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2015, l'ensemble des diagnostics et études relatifs à l'opération audit énergétique global du patrimoine bâti, opération figurant sur le tableau en annexe :

d'un montant global estimé à :	28 155.00 €
avec une participation financière communale s'élevant à :	11 731.00 €
et des frais généraux s'élevant à :	844.68 €

Le conseil municipal approuve le plan de financement et sa répartition financière sur fonds propres suivante :

montant global estimé à :	28 155.00 €
avec une participation financière communale s'élevant à :	11 731.00 €
et des frais généraux s'élevant à :	844.68 €

Vote pour à l'unanimité (18 voix).

**Coupe de bois pour l'exercice 2016** : validation de l'état d'assiette des coupes de bois de l'année 2016 présenté par l'ONF qui procédera au martelage. Vote pour à l'unanimité (18 voix).

**Modifications aux tarifs de la bibliothèque** : Mme le Maire explique au conseil municipal la nécessité de modifier la délibération n°47-2015 prise le 21 mai dernier concernant la gratuité offerte aux plus de 70 ans pour l'abonnement à la bibliothèque, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Cette décision doit être modifiée pour deux raisons : rajouter un tarif pour les abonnements temporaires et tenir compte de la nécessaire harmonisation intercommunale en la matière. Toutefois, Mme le Maire souhaite maintenir l'accès gratuit aux habitants de Saint-Jeoire âgés de 70 ans et plus et propose donc que la commune prenne à sa charge ces abonnements.

Modifications comme suit : tarif de 5 € pour les abonnements temporaires de 3 mois, cotisation de 12 € par adulte à partir de 18 ans, prise en charge par la commune du montant de cet abonnement pour les personnes âgées de 70 ans et plus et domiciliées à Saint-Jeoire. Vote pour à l'unanimité (18 voix).

**Acquisition amiable d'une parcelle pour permettre un accès PRM au bâtiment Jacquard - précision** : Mme le Maire rappelle au conseil municipal le contenu de la délibération n°48-2015 du 21 mai 2015 validant l'acquisition, après accord de la bourse des pauvres écoliers du diocèse d'Annecy, par la commune d'une partie de la parcelle anciennement nommée A2728 au centre-bourg afin de permettre l'accessibilité PMR au bâtiment Saint-François Jacquard. Mme le Maire rappelle que l'ensemble des frais (notaire, géomètre...) afférents à cette opération sont pris en charge par la commune.

Mme le Maire souhaite apporter la précision suivante : il avait été convenu que le prix d'acquisition du terrain par la commune, soit 5 250 € (selon les termes de la délibération du conseil municipal du 19 février 2009 fixant à 150 € le m<sup>2</sup> vendu), sera payé par compensation avec la prise en charge par la collectivité des frais de réalisation des travaux sur la parcelle cadastrée n°A 6830 (de 688 m<sup>2</sup>) au centre-bourg à hauteur de 4 800 € (soit le coût total des travaux : mur à démolir et à reconstruire, portail).

La commune paiera à la bourse des pauvres écoliers du diocèse d'Annecy le surplus, soit la somme de 450 €, selon les modalités classiques de paiement des collectivités. Vote pour à l'unanimité (18 voix).

**Approbation d'un avenant pour les travaux de renouvellement des réseaux humides de la vieille route** : Mme le Maire expose aux membres du conseil municipal la nature des travaux supplémentaires (désamiantage route des moulins avec réfection provisoire, raccordements provisoires et création de branchements supplémentaires...) découverts en cours de chantier par l'entreprise en charge de ces travaux et leur caractère imprévu.

Mme le Maire fait le point financier sur cette opération :

- montant du marché initial :	640 851.50 € HT
- montant de l'avenant 1 au marché :	160 345 € HT
- nouveau montant du marché :	801 196.50 € HT

Mme le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de la commune s'est réunie le 14 septembre dernier et qu'elle a émis, au vu des circonstances, un avis favorable à cet avenant. Vote pour à l'unanimité (18 voix).

**Décision modificative n°2 du budget de l'eau (dépense et recette nouvelle) :** vote pour à l'unanimité (18 voix) pour l'opération ci-dessous :  
inscription au budget 2015 de l'eau des crédits suivants :

- recette nouvelle : compte 21 531 : 1 508 €,
- dépense nouvelle : compte 6228 : 1 508 €.

**Décision modificative n°2 du budget de l'assainissement (dépense et recette nouvelle) :** vote pour à l'unanimité (18 voix) pour l'opération ci-dessous :  
inscription au budget 2015 de l'assainissement des crédits suivants :

- recette nouvelle : compte 21532 : 2 325.34 €,
- dépense nouvelle : compte 6228 : 2 325.34 €.

**Demande de subvention au SMDEA pour des travaux :** Mme le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les différents projets importants concernant l'alimentation en eau potable et la défense incendie sur le territoire. Ces projets sont les suivants :

- renouvellement de l'alimentation en eau potable avenue de Trémercier (entre l'angle de la vieille route et la gendarmerie) : coût estimatif global des travaux de 86 331 € HT,
- renouvellement de l'alimentation en eau potable du hameau de Montrenaz : coût estimatif global des travaux de 139 440 € HT,
- création d'une défense incendie (bâches) pour le hameau des Salles : coût estimatif global des travaux de 44 609.70 € HT.

Demandes de subvention acceptées à l'unanimité (18 voix).

**Participation des communes de la Tour et Mieussy au fonctionnement de la station d'épuration :** Mme le Maire rappelle que des foyers des communes de la Tour et de Mieussy sont raccordés à la station d'épuration (STEP) de Saint-Jeoire.

Compte tenu des dépenses liées au fonctionnement (compétence déléguée au SIVOM de la région de Cluses et sous-traitée à la Lyonnaise des eaux) et à l'entretien de la STEP, le coût annuel estimé de fonctionnement pour l'année 2015 par foyer raccordé est de 32 €. Participation par foyer raccordé à 32 € (vote pour à l'unanimité - 18 voix).

### III- REVISION DU PLU - Carole BUCZ

Mme Carole BUCZ, responsable de la commission fait part de l'information suivante :

**Révision du PLU** : le travail sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) a démarré. Le porter à connaissance de l'Etat et le diagnostic agricoles seront prochainement mis en ligne sur le site internet de la commune. Première réunion publique d'information à la population vendredi 9 octobre à 19h00 à la salle des fêtes.

#### **IV - URBANISME COMMUNICATION - Carole BUCZ**

Mme Carole BUCZ, responsable de la commission fait part des informations suivantes :

**Problématiques de respect des règles sur la commune** : de nombreux dossiers ont été ouverts sur le territoire suite au non-respect par des administrés des règles en matière d'urbanisme.

**AD'AP** : la commission accessibilité s'est déjà réunie une fois et se retrouvera le 12 octobre prochain. La mairie reçoit quelques dossiers AD'AP de commerçants du territoire.

#### **V- AFFAIRES SCOLAIRES - Christophe BOUDET**

M. Christophe BOUDET, responsable de la commission fait part de l'information suivante :

**Projet de PEDT** : ce document est quasi finalisé, une réunion avec l'ensemble des acteurs concernés (enseignants, parents d'élèves, mairie, MJCI, EMI, association gérant le périscolaire notamment) sera fixée prochainement.

#### **VI- TRAVAUX - Eric ZADJIAN**

M. Eric ZADJIAN, responsable de la commission, fait part des informations suivantes :

**Travaux vieille route** : ils sont en cours sur la route départementale qui devrait être rouverte à la circulation fin octobre. Le désamiantage de la canalisation concernée route des Moulins sera fait courant novembre. Les travaux de surface pour l'aménagement du centre prendront la suite sur la vieille route.

**Cimetière** : les travaux d'aménagement et de remise aux normes sont prévus au printemps 2016.

#### **VII- VIE COMMUNALE ET ASSOCIATIVE - Pascale GROS**

Mme Pascale GROS, responsable de la commission fait part des informations suivantes :

**Fête des Rhodos** : le bal du 17 octobre est finalement confirmé, avec l'inscription de 8 participantes, il aura lieu au gymnase (soirée paella).

**Marché de Noël** : il est reconduit cette année et se déroulera le 19 décembre dès 17h30 sur le parvis de la mairie.

## VIII - ENVIRONNEMENT - Valérie PRUDENT

Mme Valérie PRUDENT, responsable de la commission, fait part des informations suivantes :

Ramassage des ordures ménagères: une réunion à ce sujet a eu lieu le 22 septembre à la CC4R. Une semaine test (1 seul ramassage) aura lieu à Saint-Jeoire semaine 46 (9 au 13 novembre 2015) : les OM seront ramassées mardi 10 mais pas de ramassage vendredi 13 novembre afin de tirer un bilan de sa possible faisabilité sur le territoire. 4 points noirs de ramassage des OM sur Saint-Jeoire ont été relevés et devront être traités.

Giratoire de la Pallud : son aménagement a été finalisé par les agents des services techniques.

Raccordement à la station d'épuration de Marignier : il est effectif depuis le 30 septembre.

## IX- ADMINISTRATION COMMUNALE - Frédéric GIRARD

M. Frédéric GIRARD fait part des informations suivantes :

Point sur les Brasses : des travaux d'aménagement ont débuté aux Places (neige de culture) et avancent bien.

Cérémonie des vœux : elle aura lieu le vendredi 22 janvier 2016.

## X - AFFAIRES SOCIALES - Michel CHATEL

M. Michel CHATEL, responsable de la commission fait part des informations suivantes :

Sortie des aînés : elle a eu lieu le 12 septembre à Chanaz (lac du Bourget), 66 personnes y ont participé, tout s'est vraiment bien passé.

Conseil des seniors: il s'est réuni le 28 septembre en présence de 46 membres. De nombreux projets reprennent (cours de yoga dès le 8 octobre au patronage, cours informatique en mairie) ou sont en cours de finalisation (voyage commun avec le conseil des jeunes début novembre aux Glières, mise en place de randonnées autour de Saint-Jeoire, voyage à Evian pour visiter le château de Chillon, travail sur les nombreux colis de Noël à distribuer, projet avec le conseil des jeunes sur les déjections canines). 6 membres du conseil des seniors ont assisté aux NAP ce jeudi, le bilan est positif.

## QUESTIONS DIVERSES

Prochain CM : il aura lieu jeudi 05 novembre 2015 à 19h30.

Conseil des jeunes : Mme Brissaud informe que les jeunes élus se sont réunis récemment afin de travailler sur divers projets : mise en eau de la fontaine devant la mairie qui deviendrait une fontaine à vœux, éducation des habitants au tri sélectif (projet en amont de visite d'une usine de recyclage), création d'animations dans le parc de la mairie.

**Projet du prochain bulletin municipal d'information** : il sortira la semaine prochaine et sera disponible en mairie, sur le site et dans les commerces.

**Panneau lumineux** : M. Meynet fait part de remarques entendues sur l'implantation du panneau lumineux et sa visibilité. Mme le Maire informe qu'une réflexion en ce sens est menée afin de lui trouver le meilleur emplacement possible. Mme Delerue propose que le cabinet en charge des travaux d'aménagement du centre soit associé à cette réflexion.

**Taxe sur les ordures ménagères** : M. Meynet fait remonter les questions d'habitants de maisons de Saint-Jeoire sur la hausse constatée. La taxe est maintenant calculée sur la valeur locative du logement.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 22h00.

Le secrétaire de séance



Le Maire : Nelly NOEL

